



Sommaire

Les enjeux identifiés au diagnostic	4
Développement durable et aménagement du territoire	11

LES ENJEUX IDENTIFIES AU DIAGNOSTIC

Le diagnostic a permis, via l'analyse des forces et des faiblesses du territoire, de déterminer les orientations générales du projet du territoire. Ces orientations sont déterminées au regard des grands enjeux identifiés sur la commune, selon plusieurs thématiques :

• Evolution démographique

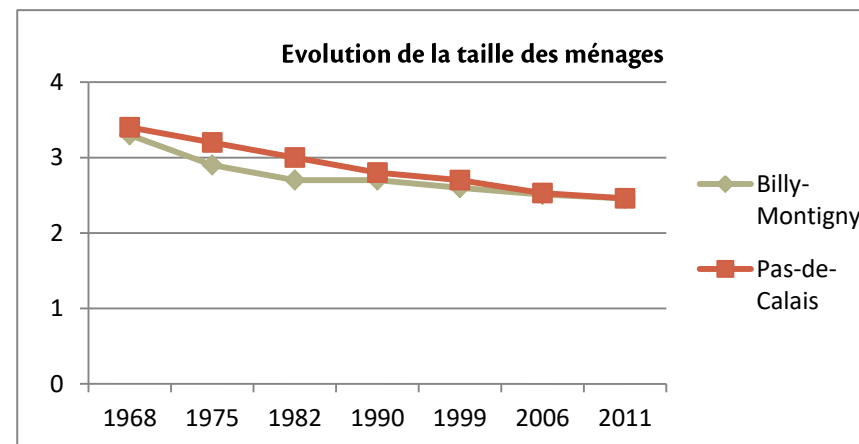
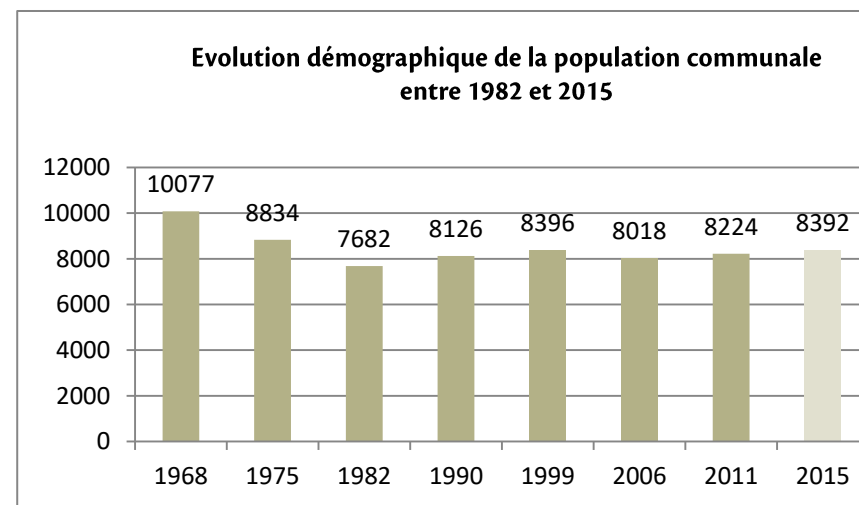
Depuis la fermeture des mines, la population de Billy-Montigny a fortement chuté. Depuis 1990, la population se stabilise et oscille entre 8 018 et 8 396 habitants. Depuis 2006, **une légère croissance de la population** a permis d'atteindre 8 392 habitants au 1^{er} janvier 2015.

Cette croissance de la population est due au **solde naturel** et non au solde migratoire qui est nul sur cette période.

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est élevé et en recul, ce qui indique **une population jeune mais vieillissante**. En effet, la part des 60-74 ans est en augmentation, et laisse envisager cependant un vieillissement de la population dans les années à venir.

La taille des ménages diminue, et donc les besoins en logements augmentent à population égale.

Entre 1990 et 2011, le taux d'occupation des résidences principales est passé de 2.7 à 2.46 personnes par logement.

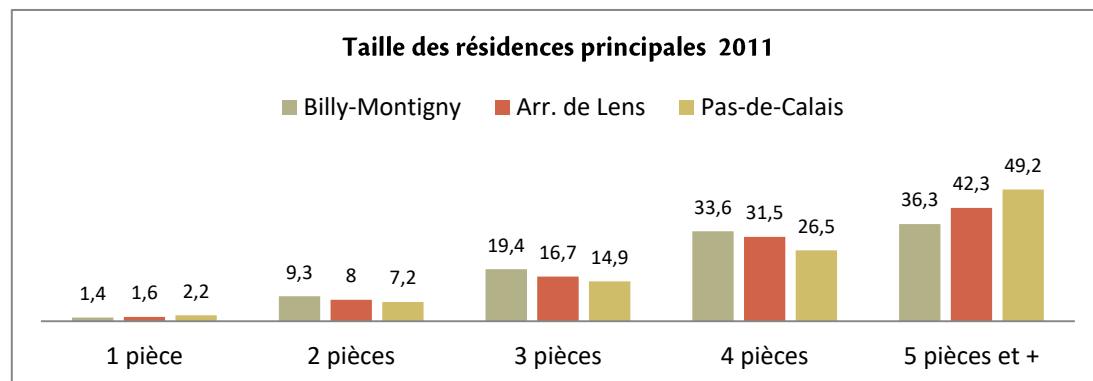


ENJEUX LIES A LA DEMOGRAPHIE

- Assurer dans un premier temps le maintien de la population sur le territoire, notamment les jeunes ménages ;
- **Permettre une croissance de la population pour atteindre 8 700 habitants d'ici 2030 ;**
- Anticiper le vieillissement de la population, en adaptant les logements et les structures d'accueil.

• Le Parc de logements

Le parc de logements se compose majoritairement d'habitat individuel (75.2 %) et plutôt de grande taille (69.9 % des logements ont 4 pièces ou plus). La proportion de propriétaires est faible (41.4% contre 57.5 % à l'échelle départementale). La proportion de logements locatifs sociaux est importante (25.8%).



Objectifs du PLH approuvé en décembre 2014 : construire 7860 logements d'ici 202.

Pour Billy-Montigny : 344 logements, dont 41% en locatifs sociaux, 11% en locatifs sociaux type PLAI, 14% en accession sociale sécurisée.

La production de ces logements pourra être assurée par l'urbanisation de la friche des Cokes de Drocourt, sur environ 7.4 hectares.

Une centaine de logements complémentaires seront produits en renouvellement urbain et en densification de dents creuses.

2011	Propriétaires	Locataires → Dont d'un logement HLM loué vide	Logés gratuitement
Billy-Montigny	41.4 %	56.2 % → 25.8 %	2.4 %
CALL	44,2 %	50,2 % → 22,8%	5,6 %
Pas-de-Calais	57.5 %	39.6 % → 17.7 %	2.9%

Billy-Montigny	Maison individuelle		Appartement	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2006	2488	73.7 %	831	24.6%
2011	2690	75.2 %	883	24.7 %
CALL (2011)	85552	81,3 %	19123	18,2%
Pas-de-Calais (2011)	527 232	77.6 %	145 002	21.3 %

ENJEUX LIES AU PARC DE LOGEMENTS

- **Construire environ 450 logements d'ici 2030 pour atteindre les objectifs démographiques**, dont 250 logements nécessaires au maintien de la population. L'urbanisation de la friche des Cokes de Drocourt représentera un foncier d'environ 7.4 hectares, pour 300 logements et les équipements.
- Assurer une mixité sociale et produire 50% des logements pour de l'accession à la propriété sociale et classique (objectif du SCOT) ;
- Répondre aux objectifs du PLH dans la répartition des logements ;
- **Assurer une densité minimale de 30 logements à l'hectare, sur le territoire communal. Cette densité est portée à 50 logements à l'hectare dans un périmètre de 500 mètres de part et d'autre du futur BHNS ;**
- Diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins de la population : logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes ménages.

• **Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Les principes d'équilibre issus de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (loi SRU) et des lois dites « Grenelle » consistent à trouver un équilibre entre besoin de construction, protection des paysages et préservation des espaces naturels et agricoles. Le principe relatif à une utilisation économe de l'espace et d'une préservation des ressources insiste sur le fait que l'espace urbanisable doit être déterminé à l'intérieur de la ville existante afin d'éviter le gaspillage de l'espace.

Ces principes se traduisent par une identification des vides existants au sein du tissu urbain de Billy-Montigny, ainsi que des espaces urbanisés ces 10 dernières années.

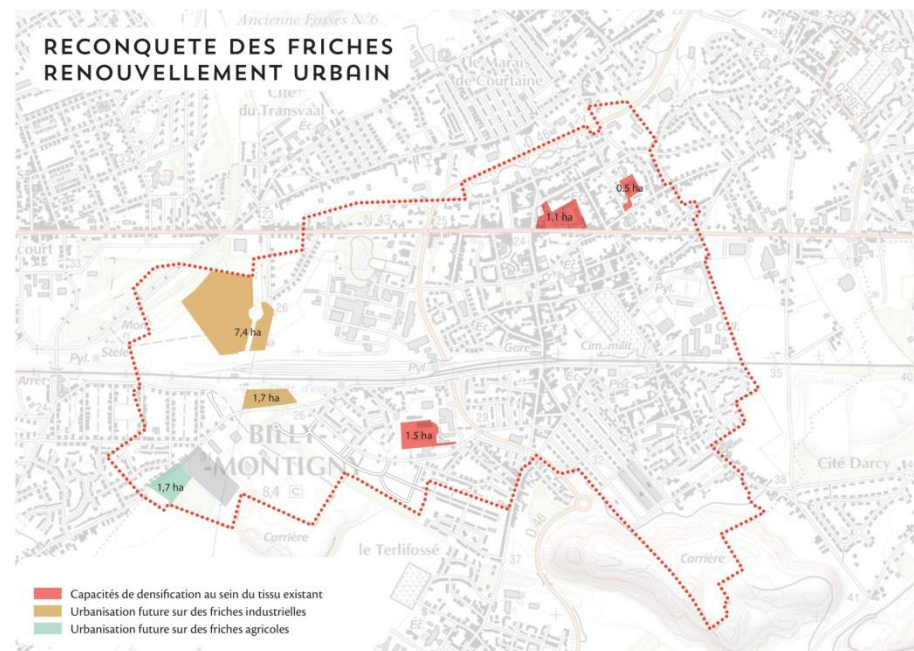
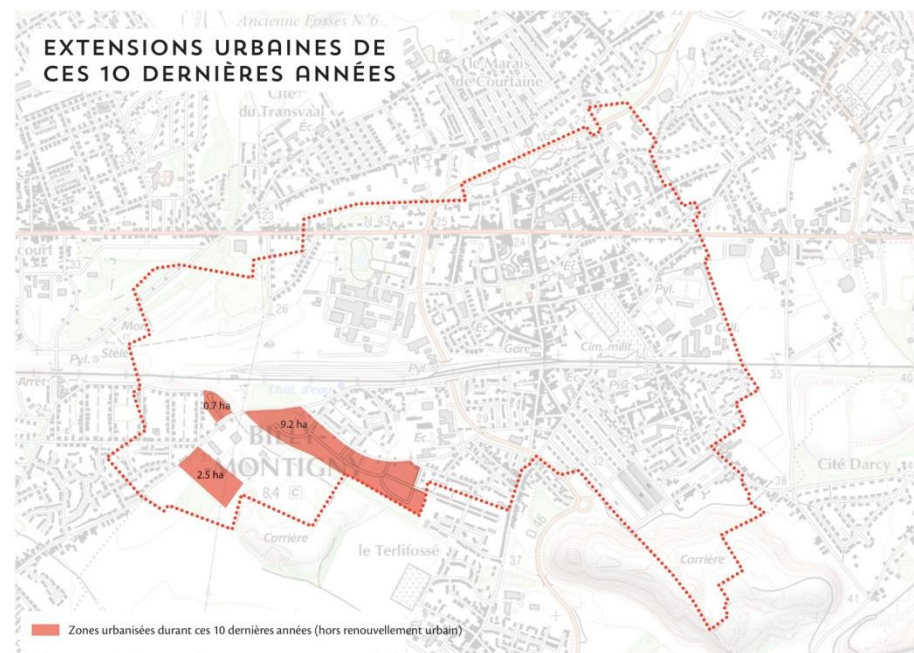
En dehors des projets de renouvellement urbain, comme par exemple dans la cité n°10, dans laquelle des logements ont été démolis et reconstruits, Billy-Montigny a fait des projets en extension, bien qu'il s'agisse dans la plupart des cas de reconquêtes de friches :

- Lotissement route de Méricourt de 10 logements sur environ **0.7 ha**.
- Construction en cours route de Méricourt de l'EHPAD sur environ **2.5 ha**.
- Nouveau quartier d'environ 140 logements sur **9.2 ha** au Sud de l'Avenue du 1er Mai

Soit environ **12.4 ha ont été urbanisés ces 10 dernières années.**

ENJEUX LIES A LA MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

- **Limitier les extensions urbaines : environ 10.4 hectares sont nécessaires à la construction de 300 logements d'ici 2030.**
Cela correspond aux 3 secteurs identifier: friche des Cokes de Drocourt, friche route de Méricourt et futur béguinage.
- **Favoriser les projets en renouvellement urbain sur le secteur du Vieux-Billy, rue Albert Camus et Avenue de la Fosse 10.**



• Économie et emploi

La population active est en progression, avec 5 277 actifs en 2011. Le nombre d'actifs ayant un emploi augmente (50.5% en 2011) alors que le nombre d'inactifs diminue. Le nombre de chômeurs a fortement progressé pour atteindre 16.5% en 2011.

L'indicateur de concentration d'emplois est faible avec 51.5 emplois pour 100 actifs.

Les déplacements domicile-travail sont donc importants : seuls 16% des actifs ayant un emploi travaillent et vivent à Billy-Montigny.

On compte de nombreux commerces et services en centre-ville, principalement le long de la rue des Fusillés, rue Florent Evrard et de l'avenue de la République.

Billy-Montigny dispose d'une zone d'activités communale Eurobilly à conforter.

L'activité agricole n'est plus présente sur le territoire communal.

ENJEUX LIÉS À L'ÉCONOMIE ET À L'EMPLOI

- **Conforter les activités existantes, en particulier dans la ZA Eurobilly ;**
- *Maintenir l'offre de commerces et de services de proximité en centre-ville.*

• Déplacements et mobilité

Billy-Montigny est traversée par l'ex-RN43 d'Est en Ouest et par la RD46, qui permet de rejoindre l'A21.

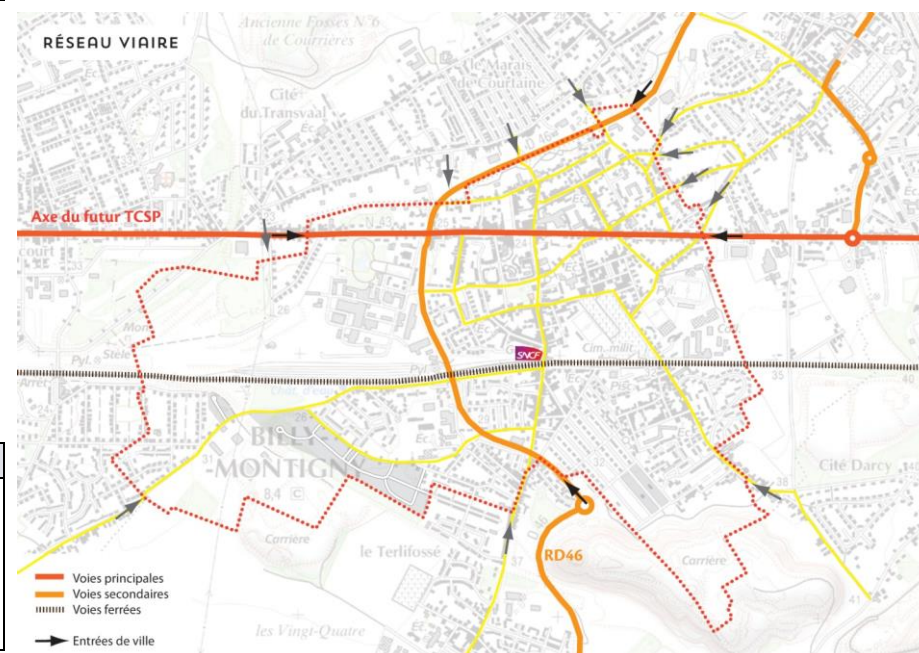
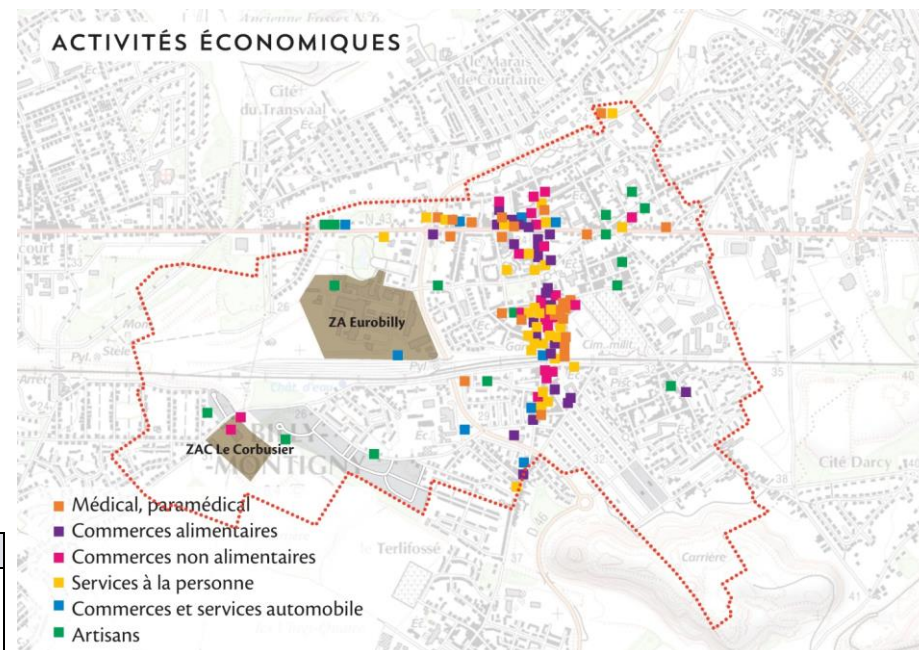
Ces deux axes confèrent à Billy-Montigny une bonne accessibilité mais créent des fractures au sein des quartiers.

La commune est desservie par une gare SNCF (lignes Valenciennes – Lens et Lens – Lille Flandres), ainsi que par le réseau de bus Tadao (bulle1, lignes 23 et 25).

Le long de l'avenue de la République (ex-RN43), le passage du BHNS favorisera encore plus les connexions au bassin minier.

ENJEUX LIÉS AUX DÉPLACEMENTS ET À LA MOBILITÉ

- **Développer les liaisons douces en connexions entre les quartiers, notamment par une requalification des traversées de la RD46, et de l'ex-RN43 ;**
- **Désenclaver le site des Cokes de Drocourt en vue de son urbanisation ;**
- **Développer les liaisons douces vers la Gare et vers les futurs arrêts du BHNS.**



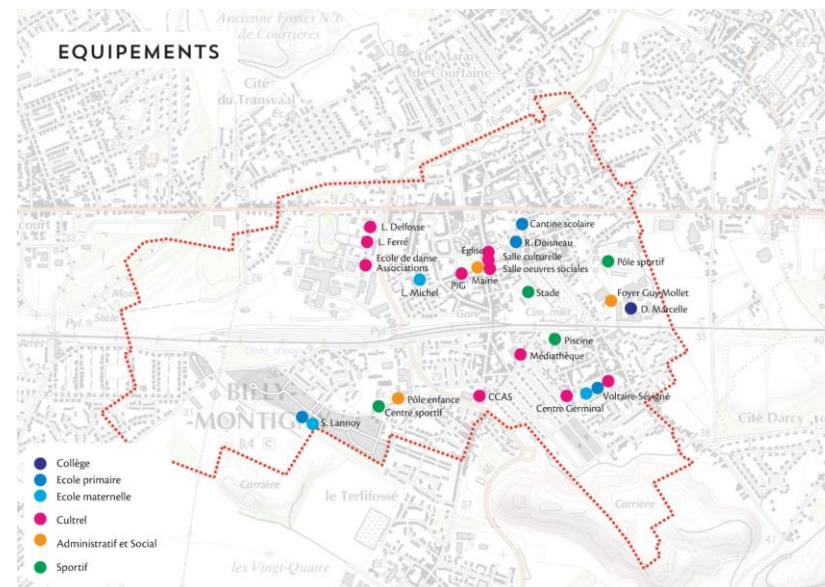
• Equipements

Le niveau d'équipements de Billy-Montigny est important que ce soit pour les services publics, les équipements sportifs, de loisirs, culturels... On compte 3 écoles maternelles, 3 écoles primaires et un collège. La construction de nouveaux logements sur le site des Cokes de Drocourt devra s'accompagner de la construction d'équipements, notamment d'une école, afin d'accueillir les enfants du quartier.

Sur le reste de la commune, il est prévu la construction d'un EHPAD et d'un béguinage pour le maintien à domicile des personnes âgées.

ENJEUX LIES AUX EQUIPEMENTS

- Maintenir l'offre d'équipements existante ;
- Permettre le maintien des commerces de proximité ;
- Développer l'offre sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le futur quartier des Cokes de Drocourt ;
- **Intégrer les différents projets communaux d'équipements à destination des personnes âgées (EHPAD et Béguinage) ;**
- Prévoir le développement des communications numériques.



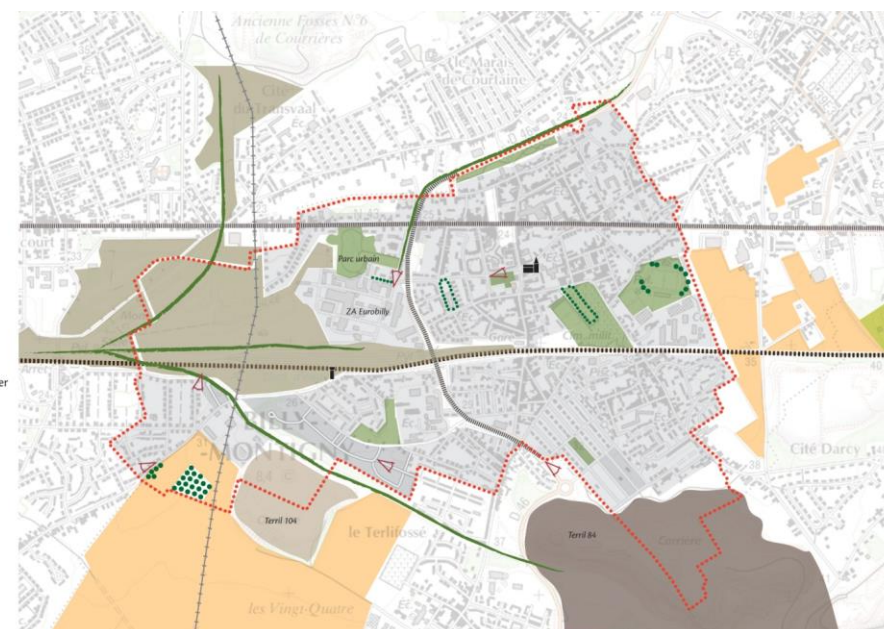
• L'environnement paysager et urbain

L'essentiel du territoire de Billy-Montigny est urbanisé. L'ancienne activité minière est encore bien visible de par la présence des cités minières, du terril 84 et des cavaliers des mines. Ce patrimoine fait l'objet d'une inscription du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

En centre-ville, des secteurs de renouvellement urbain ont été identifiés. La densification de ces secteurs va permettre la production des logements nécessaires au maintien de la population. Ces secteurs bénéficient d'une centralité, à proximité des équipements existants et du futur BHNS.

L'ancien site des Cokes de Drocourt à l'Ouest du territoire, actuellement en friche, constitue une opportunité de développement urbain importante à l'échelle du territoire, et va permettre à Billy-Montigny d'accroître légèrement sa population.

PAYSAGES



ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER ET URBAIN

- **Préserver et mettre en valeur les paysages liés à l'ancienne activité minière, Patrimoine Mondial de l'Unesco, dont la cité 10 et le cavalier minier ;**
- **Poursuivre les opérations de renouvellement urbain, et de densification du tissu existant, notamment le long de l'avenue de la République ;**
- **Assurer les transitions entre les différentes entités urbaines et requalifier les traversées de la RD46 ;**
- **Valoriser le centre-ville, par une réflexion sur le traitement urbain et paysager ;**
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques ;
- Réduire la consommation énergétique, limiter des émissions de gaz à effet de serre et favoriser les énergies renouvelables.

• L'environnement naturel

Billy-Montigny dispose de peu d'espaces naturels sur son territoire.

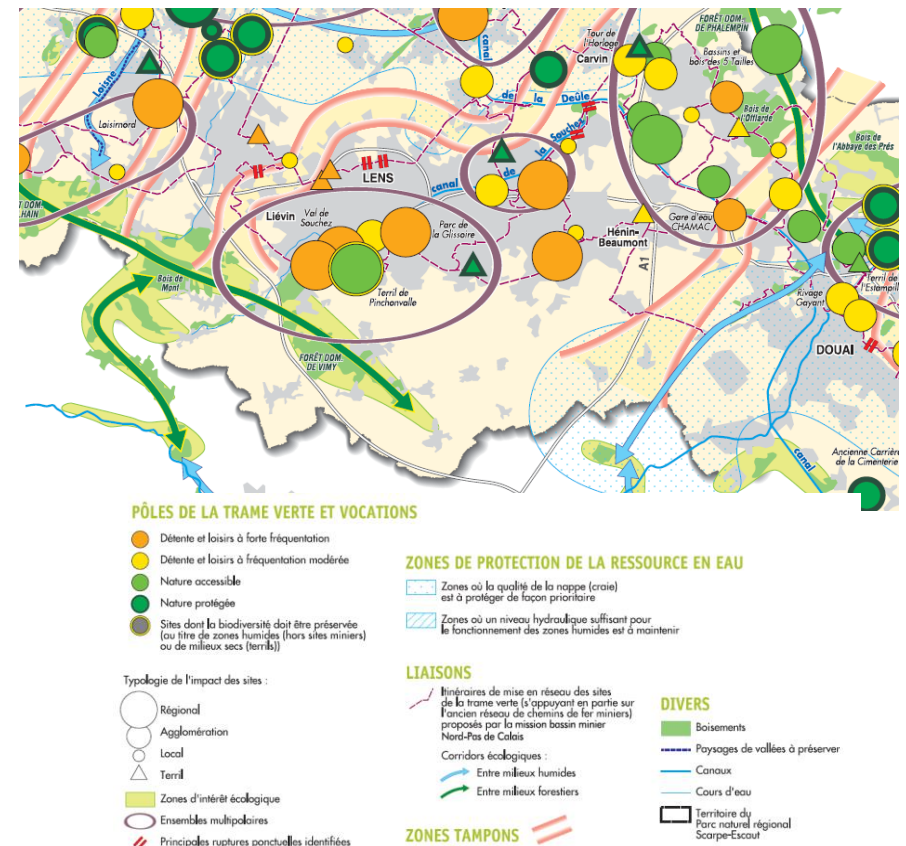
Le terril 84 au Sud-est du territoire est classé en ZNIEFF de type 1: Terrils 84 et 205 d'Hénin-Beaumont.

D'anciens cavaliers des mines traversent le territoire et sont le support de biodiversité et des modes doux. Ces continuités sont à préserver et à recréer, notamment au travers de la ZA Eurobilly.

L'ancien site des Cokes de Drocourt est aujourd'hui en friche, mais à vocation à être urbanisé dans les années à venir. Le développement de ce secteur devra prendre en compte la trame verte communale, et veiller à ne pas créer de rupture dans les corridors existants.

Les éléments ponctuels de la trame verte communale, tels que les parcs, les terrains de sport, les alignements d'arbres, sont à préserver et à renforcer dans tous les projets d'aménagement.

TVB du Bassin Minier



ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- **Poursuivre le développement de la Trame Verte communale, en lien avec les corridors écologiques identifiés au Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;**
- **Recréer les continuités écologiques interrompues par l'urbanisation (ZA Eurobilly).**
- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- **Préserver la ZNIEFF.**

• Risques et nuisances

Billy-Montigny est concerné par un **aléa minier** lié à la présence des puits et des terrils.

Le risque aléa retrait-gonflement des argiles est faible à nul.

On compte **9 cavités souterraines** (ouvrages militaires) sur le territoire communal.

Le **phénomène des remontées de nappe est très élevé sur la partie Nord et Est du territoire**, avec la présence d'une nappe sub-affleurante.

3 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris en 1999, 2005, et 2013 pour inondations, coulées de boues et mouvements de terrains.

Le risque sismique est faible.

Billy-Montigny est concernée par le **risque lié au transport des matières dangereuses**.

4 ICPEi et 1 ICPEa sont implantées sur le territoire.

On compte **trois voies bruyantes** : les voies ferrées et l'avenue de la République (2^{ème} catégorie), la RD46 (en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie).

Billy-Montigny est concernée par la **pollution par les nitrates**.



ENJEUX LIES AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

- Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets ;
- Lutter contre la pollution de l'air, contre les nuisances lumineuses et sonores ;
- Étendre les moyens de lutter contre les inondations et prendre en compte les risques émergents ;
- Mettre en place une gestion durable des déchets.

• Les énergies

ENJEUX LIES AUX RESEAUX D'ENERGIE

- Favoriser la production et le recours aux énergies renouvelables adaptées au contexte local (énergie solaire, constructions bioclimatiques, matériaux recyclables...).
- Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

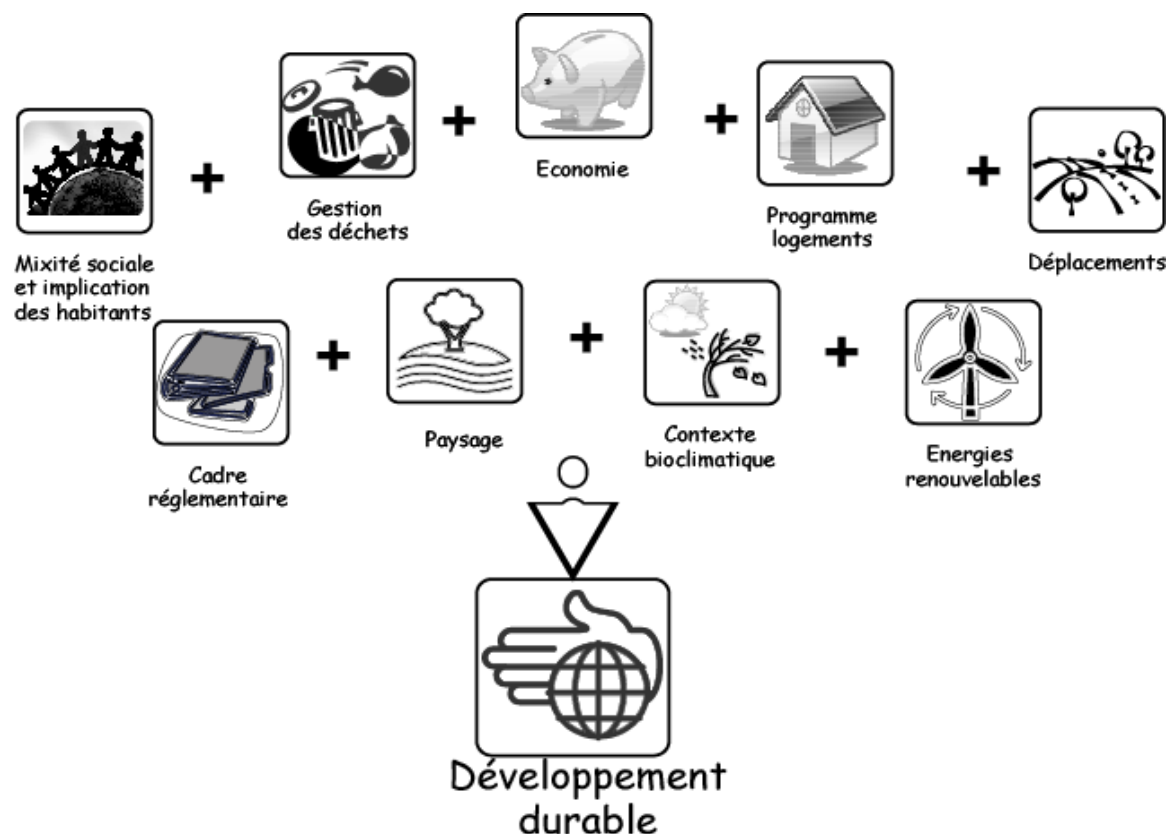
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. ».

Article L151-5 du Code de l'urbanisme

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Billy-Montigny a pour objet de **définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues par la commune pour les années à venir.

Ces grandes orientations sont les axes qui assurent la constance et la cohérence du projet. Les modalités opérationnelles de chaque étape de réalisation du projet peuvent évoluer en intégrant les circonstances nouvelles, en s'adaptant, dans le respect du PADD.

Le PADD est un cadre de référence à l'intérieur duquel doivent s'inscrire les interventions des différents acteurs tout au long de la vie du PLU, pour concourir, ensemble, à l'évolution souhaitée du territoire.



POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN, EN LIEN AVEC LA TRAME VERTE

Objectifs	Actions
DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUALITATIVE ET CONFORTER LA STRUCTURE DES EQUIPEMENTS	
Permettre la construction d'environ 450 logements Densifier le tissu urbain existant Reconquerir la friche des Cokes de Drocourt Développer des formes urbaines économes Développer une mixité sociale et intergénérationnelle Conforter l'offre d'équipements existante	- La construction de nouveaux logements va permettre une croissance de la population pour atteindre 8 700 habitants d'ici 2030. - Poursuivre la densification qualitative du tissu existant, par des opérations en renouvellement urbain, notamment à proximité de l'Avenue de la République : site de l'ancien commissariat, ancienne école, ... - Urbaniser l'ancien site des Cokes de Drocourt et mettre en place un programme mixte de logements et d'équipements, connectés au futur BHNS et à la gare. - Assurer une densité minimale de 50 logements à l'hectare dans les nouveaux projets au Nord des voies ferrées, dans les quartiers à moins de 500 mètres du futur BHNS. Au Sud des voies ferrées, la densité minimale à atteindre est de 30 logements par hectare. Environ 10.4 hectares en extension seront nécessaires à la réalisation des différents projets : friche des Cokes de Drocourt, friche route de Méricourt et futur béguinage. - Permettre une diversification du parc de logements afin de répondre aux attentes de la population (logements en accession) et au vieillissement de la population (construction d'un béguinage à proximité de l'EHPAD). - Conforter l'offre en équipements bien présente sur le territoire et prévoir le développement des communications numériques.
REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC EN RENFORCANT LA PLACE DU VEGETAL	
Soigner les abords de la RD46 Affirmer une centralité aux abords des places	- Etre vigilant aux traitements des façades et fonds de parcelles le long de la RD46. Aménager les carrefours paysagés le long de cet axe, de façon à créer des continuités visuelles entre les quartiers. - Mettre en place des aménagements paysagers autour des places Mathieu et du Général Leclerc, aux abords de la ligne BHNS, nouvelle "vitrine" sur Billy-Montigny.
DÉVELOPPER LA TRAME VERTE COMMUNALE	
Développer une incursion du végétal dans le tissu urbain	- Mettre en oeuvre des filtres végétaux en limite de l'urbanisation pour isoler des nuisances extérieures (infrastructures de transports, ZA). - Préserver et aménager des espaces verts et récréatifs dans les différents quartiers, ainsi que les terrils en limite Sud du territoire.

POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN, EN LIEN AVEC LA TRAME VERTE

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS QUALITATIVE ET ADAPTÉE AUX BESOINS

- Assurer une densité minimale de 50 lg/ha aux abords du BHNS, et de 30 lg/ha sur le reste du territoire
- Permettre une densification des ilots par des opérations de renouvellement urbain
- Reconquérir les friches
- Préserver les typologies des cités minières et le patrimoine minier
- Prendre en compte le risque minier et les cavités souterraines
- Prendre en compte le risque de remontées de nappes (nappe sub-affleurante)
- Développer la mixité intergénérationnelle

REQUALIFIER L'ESPACE PUBLIC EN RENFORCANT LA PLACE DU VÉGÉTAL

- Requalifier les abords de la RD46
- Préserver les entrées de ville et aménager les traversées de la RD46
- Affirmer une centralité autour des places Mathieu et du Général Leclerc

DÉVELOPPER LA TRAME VERTE COMMUNALE

- Conforter et poursuivre l'aménagement des corridors écologiques, dont les cavaliers des mines
- Préserver et aménager des espaces verts au sein du tissu urbain
- Préserver et aménager les espaces naturels en limite du territoire
- Voies ferrées
- Limite communale



0

500 m



VALORISER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT ET LES LIAISONS ENTRE LES QUARTIERS

Objectifs	Actions
ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN	
Vivre à 10 minutes des lignes de transports en commun Requalifier les traversées de Billy-Montigny	- Prendre en compte le projet de BHNS le long de l'avenue de la République. - Développer en priorité les quartiers à proximité des accès aux transports en commun. - La requalification de l'avenue de la République veillera à la sécurité des modes doux. Elle prendra également en compte les traversées Nord-Sud. Les alignements d'arbres existant seront remplacés, et la trame verte communale sera renforcée. - Les traversées de la RD46 seront aménagées de façon à renforcer les connexions Est-Ouest. Les projets en périphérie veilleront à favoriser l'image d'un boulevard urbain (éviter d'implanter des arrières).
AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES	
Créer des connexions interquartiers Prendre appui sur la Trame Verte	- Renforcer les liaisons entre les quartiers, en développant la place accordée aux modes doux, et en garantissant leur sécurité. Ces aménagements devront permettre de faciliter l'accès aux TC, aux équipements, aux commerces et services de centre-ville. - Développer et sécuriser le parcours des cycles le long de l'avenue de la République et du BHNS. Des arceaux vélos seront prévus à proximité des stations. - Le développement des modes doux doit prendre appui sur la trame verte existante. Le futur quartier des Cokes de Drocourt sera connecté à la gare et au centre-ville par le prolongement à l'Est du parcours des Rescapés. La traversée de la ZA Eurobilly permettra une connexion au pôle d'équipement / parc urbain et au parc boulevard Oussekiné.
AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC	
Requalifier le centre-ville de Billy-Montigny Adapter l'offre de stationnements	- Requalifier le centre-ville, notamment aux abords des places Mathieu et du Général Leclerc. Profiter de l'arrivée du BHNS pour donner une image dynamique de Billy-Montigny et faciliter l'accès aux commerces, aux services, et aux équipements. Donner plus de place aux modes doux. - Assurer l'intégration paysagère du stationnement en centre-ville, et dans les différents projets d'aménagement. Limiter notamment l'imperméabilisation des sols et implanter des filtres végétaux.

VALORISER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT ET LES LIAISONS ENTRE LES QUARTIERS

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN



- Accès à la gare
- au BHNS
- et aux lignes de bus



Quartiers situés à 500 mètres du futur BHNS,
développement urbain à privilégier



Requalifier les traversées de Billy-Montigny

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES LIAISONS DOUCES



Développer les liaisons douces entre les quartiers,
vers les zones d'emploi, et les TC



Développer les liaisons douces en lien avec la
trame verte communale



Prendre en compte les itinéraires modes doux
intercommunaux

AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC



Requalifier le centre-ville et faciliter l'accès aux
commerces et aux services



Voies ferrées



Limite communale



0

500 m

